

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010, A 19H30

PRESIDENCE	M. Benjamin Gasser, Président
CONSEIL GENERAL	41 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Josiane Brique, Francine Defferrard, Caroline Dénervaud et MM. Jacques Dietrich, Albert Leimgruber, Jean-Daniel Margueron, Nicaise Yoland Miere, François Page, Rolf Studer
CONSEIL COMMUNAL	7 Conseillers communaux sont présents
EXCUSEES	Mmes Annelise Meyer-Glauser et Christiane Savoy

ORDRE DU JOUR

1. Fusions intercommunales : Présentation de M. Elio Genazzi, Chef de la Section des collectivités et entités locales du canton du Tessin
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2010
3. Augmentation de notre participation de Fr. 75'000.-- au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA
4. Demande de crédit pour la construction d'un nouveau mur cinéraire (étape IV)
5. Approbation de la convention avec promesse de transfert d'un immeuble au Croset
6. Approbation du règlement sur le stationnement et le parcage prolongé des véhicules sur la voie publique
7. Divers

M. Benjamin Gasser, Président. Monsieur le Vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, bonsoir. Merci de votre présence ce soir à cette nouvelle séance du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Madame la Syndique arrivera avec un peu de retard.

Je salue les représentants de l'Administration communale. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la presse et au public. Je tiens à saluer tout particulièrement mes parents et mon amie Emilie, qui sont venus me soutenir ce soir pour cette première séance.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 15 septembre 2010, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Je vous rappelle que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je souhaite la bienvenue à M. Gaël Gobet, qui remplace M. Philippe Gehring au sein du groupe PLR. M. Gobet est né en 1982. Il habite notre Commune depuis 1986 ; il est actuellement domicilié à la rue des Cerisiers 1 ; il est étudiant en droit. Je vous souhaite d'ores et déjà le meilleur et plein succès et de réjouissance dans votre nouvelle fonction.

Vous avez sur les tables deux informations. La première concerne le terrain de beach volley de Villars-sur-Glâne. La deuxième est relative à la sortie annuelle du Conseil général ; elle vous sera détaillée par Mme la Vice-présidente en fin de séance.

Nous pouvons passer aux différents points de l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques concernant l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. L'ordre du jour est donc accepté.

1. Fusions intercommunales : Présentation de M. Elio Genazzi, Chef de la Section des collectivités et entités locales du canton du Tessin

Je souhaite la bienvenue à M. Elio Genazzi, qui nous fait le privilège de venir du Tessin pour nous faire une présentation sur les fusions intercommunales. M. Genazzi a été durant huit ans Syndic de la Commune de Maggia ainsi que seize ans au Grand Conseil du Canton du Tessin. M. Genazzi a été invité sur l'initiative de la Commission sur les fusions intercommunales. Je vais céder la parole quelques instants à M. Bapst, Vice-syndic.

M. Nicolas Bapst, Vice-syndic. Au nom du Conseil communal, je souhaite également la bienvenue à M. Elio Genazzi. Nous sommes très heureux d'entendre ses propos sur les

fusions intercommunales qui sont intervenues dans la région de Lugano. M. Genazzi, vous avez la parole.

M. Elio Genazzi. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je suis très content d'être parmi vous pour discuter et présenter une partie des agrégations (= fusions) intervenues dans le Canton du Tessin, particulièrement dans la région de Lugano.

Vu le temps assez court qui m'est imparti, je vais me limiter à présenter deux thèmes principaux : La situation générale des fusions dans le Canton du Tessin et la situation particulière de la région de Locarno, qui a des similitudes avec votre région, c'est-à-dire une commune principale qui est assez faible et une périphérie qui est plutôt riche, et celle de la région de Lugano qui est exactement le contraire, soit la ville forte et la périphérie plus faible.

Les fusions qui interviennent dans le Canton du Tessin ont débuté durant les années 1990. Des tentatives ont été faites déjà dans les années 1970, mais elles n'ont pas abouti. Pour qu'une fusion aboutisse, il faut qu'une large information sur les travaux en cours soit donnée à la population. En 1995, le Canton du Tessin comptait 247 communes. Aujourd'hui, ce nombre est passé à 157, avec un soutien financier cantonal de 144 millions de francs. Le but avoué est de passer à moins de 100 communes.

« Aujourd'hui, 65 communes sont intégrées dans ces processus de fusion, qui comprennent trois volets : étude préliminaire, étude de fusion officielle et étude stratégique. Le plan cantonal de réaménagement des communes vise la création de quatre pôles d'agglomération : Lugano, Locarno, Bellinzone et Mendrisio. Bien qu'atypique avec son système de contrats bilatéraux passés entre la ville centre et les communes voisines, la fusion de Lugano fait figure de modèle. Le poumon économique du Tessin accède au neuvième rang des villes de Suisse. Le taux d'impôt a été réduit. Le citoyen est traité de manière plus professionnelle. Sept communes se sont accrochées à la locomotive dans un premier temps, trois supplémentaires en 2008 et six autres sont attendues pour 2012.

Le processus de fusion est bien avancé pour Locarno (7 communes, 57'300 habitants, 25'000 emplois, votation en 2011). La société civile et les milieux politiques sont intégrés à l'étude stratégique. L'information continue aux citoyens est assurée par une revue 'Il comune', une publication systématique des documents de travail sur Internet, une newsletter, des contacts avec les médias et l'organisation de débats publics. Un sondage montre que 90 % des citoyens se sentent bien informés.

Enfin, la fusion autour de Mendrisio est au stade de l'étude officielle et celle de Bellinzone débute le processus. »

(Résumé de Mme Claudine Dubois, rédactrice, paru dans La Liberté du 2 octobre 2010).

Les différents graphiques ayant servi à la présentation de M. Elio Genazzi sont joints au présent procès-verbal.

M. Benjamin Gasser, Président. Je remercie sincèrement M. Elio Genazzi pour cette magnifique présentation, très détaillée. Je peux maintenant passer la parole aux Conseillers généraux pour quelques questions éventuelles.

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller général. J'ai écouté avec intérêt la somme mise à disposition par le Canton du Tessin pour ces différentes fusions, soit Fr. 144 millions. Vous avez dit que l'agglomération de Locarno va voir le jour probablement en 2012, si la population l'accepte. Est-ce que le Canton va intervenir et, si oui, avec quels moyens financiers ?

M. Elio Genazzi. Le Canton du Tessin a réparti les moyens qui étaient à sa disposition jusqu'à ce jour dans les zones périphériques, c'est-à-dire dans les communes dont les moyens financiers étaient faibles. Pour les agglomérations, le Canton n'avait pas prévu d'aides financières. Lugano avait reçu un certain montant et les trois autres agglomérations ont maintenant demandé au Canton de les aider financièrement. Les demandes sont sur la table du Conseil d'Etat. On verra la suite qui y sera donnée.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. On dit que la fusion n'est pas simplement une question financière et qu'il y a également des problèmes sociaux et de l'emploi. Dans une grande agglomération comme Lugano ou, plus récemment, Locarno, est-ce que vous avez déjà pu estimer les modifications intervenues au niveau de l'emploi ? Je pense plus particulièrement au personnel des différentes communes : Y a-t-il eu des augmentations, diminutions ou licenciements ?

M. Elio Genazzi. Ma réponse sera assez claire. Avec les fusions, on ne licencie pas. Il y a des économies d'échelle qui vont s'appliquer, mais pas au premier abord. Il y a en premier lieu des augmentations de coûts. Les effets financiers peuvent se faire sentir plus tard, mais les nouvelles communes pensent plutôt à améliorer leurs infrastructures.

M. François Pythoud, Conseiller général. Sur la carte que vous avez présentée et qui concerne Lugano, il y a des enclaves qui restent au milieu de la nouvelle commune et qui ne font pas partie de la nouvelle agglomération. Quelle en est la raison ? Est-ce que ces communes n'ont jamais voulu commencer le processus ou se sont-elles retirées durant le processus ?

M. Elio Genazzi. Le Canton du Tessin a une loi assez détaillée pour les fusions. Elle dit qu'il faut la cohérence territoriale. Ces communes enclavées n'ont pas accepté la fusion, tout simplement. Des modifications de cette loi sont en cours, afin d'obliger les communes récalcitrantes à entrer également dans le processus de fusion, mais ces modifications n'ont pas encore été approuvées par le Grand Conseil.

M. Benjamin Gasser, Président. Il n'y a pas d'autre question. Je remercie encore une fois M. Elio Genazzi pour sa venue parmi nous et pour sa présentation détaillée. Veuillez accepter ce modeste présent.

Cette petite pause me permet de saluer MM. Dimitri Küttel et Julien Chavaz ainsi que Mme la Syndique Erika Schnyder, qui nous rejoignent pour la séance de ce soir.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2010

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010 sont priés de le manifester à main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Augmentation de notre participation de Fr. 75'000.-- au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe tout d'abord la parole au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 14 septembre 2010, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal responsable du dicastère des finances.

L'élection communale approchant, c'est une première dans cette législature car il y aura deux rapports de la Commission financière : Un rapport de minorité et un rapport de majorité. Je vais donc vous présenter maintenant le rapport d'une minorité des membres de la Commission financière, minorité dont je fais fièrement partie, qui soutient la proposition du Conseil communal quant à une participation financière de la Commune de Fr. 75'000.--, destinée à l'augmentation du capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA. C'est un peu un hasard du calendrier que ce thème soit traité ce soir, à la veille de l'ouverture de la foire de Fribourg 2010.

Bien que cet objet revête un caractère avant tout politique, les membres minoritaires de la Commission financière estiment que Forum Fribourg, qui est un outil de travail important pour toute l'économie fribourgeoise, dont profitent aussi les entreprises sises sur le territoire de Villars-sur-Glâne, mérite encore, une dernière fois peut-être, d'être soutenu. Malgré le fait que, déjà par le passé, la Commune de Villars-sur-Glâne lui a apporté son aide financière et que l'assainissement se ferait même sans son apport, la Commune se doit de marquer sa solidarité, en ces temps où la fusion est un thème brûlant, par un effort supplémentaire limité et qui tient compte de sa situation financière. Même encore précaire, celle-ci autorise toutefois cette dépense sans mettre la Commune en péril. Prétendre le contraire constitue un prétexte pour s'y opposer.

Au vu de ces éléments, cette minorité de la Commission financière vous propose, sous l'angle financier, de participer à raison de Fr. 75'000.-- à l'augmentation du capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA. L'aspect politique reste bien entendu à débattre.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Comme l'a dit le Président de la Commission financière, il y a deux rapports concernant ce point de l'ordre du jour. Je présente le rapport de la majorité des membres de la Commission financière qui relève, en premier lieu, qu'entre 1995 et 2002, notre Commune a déjà investi une somme non négligeable de Fr. 1,5 mio en actions dans la société immobilière Agy Expo SA et que, dans le cadre de l'assainissement, ce ne sont pas moins des 90 % de la valeur qui ont été réduits, entraînant une perte pour notre Commune de Fr. 360'000.--. L'effort de solidarité attendu de Villars-sur-Glâne et qui motive le Conseil communal a, selon la majorité de la Commission financière, déjà été consenti. De plus, Forum Fribourg n'est plus en danger grâce à l'apport des autres

partenaires et sans que soit nécessaire celui des communes. D'ailleurs, plusieurs d'entre elles, à savoir Marly, Corminboeuf et Guin, ont renoncé à soutenir cette action. En outre, la Commune de Villars-sur-Glâne ne tirera aucune contre-prestation évidente et directe de cette participation.

Finalement, le fait de réduire notre participation de moitié par rapport à ce qui avait été demandé il y a quelques mois risque d'être plutôt mal perçu, anéantissant l'effort financier, certes limité de notre Commune, mais tout de même non négligeable, sachant la situation financière dans laquelle se trouve notre Commune et les investissements, parfois très modestes, auxquels nous avons dû renoncer.

Pour tous ces motifs, la Commission financière, dans sa majorité, préavise négativement la participation financière de Villars-sur-Glâne, à raison de Fr. 75'000.--, destinée à l'augmentation du capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est maintenant au Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Le Conseil communal pense que Forum Fribourg est un outil nécessaire à l'Agglomération fribourgeoise. On peut penser ce qu'on veut sur ce genre d'infrastructure, mais il faut tout de même savoir que l'on ne peut pas être absent alors que toutes les grandes villes romandes ont des bâtiments qui permettent de montrer une visibilité des entreprises.

On a également des entreprises sur notre Commune qui nous rapportent beaucoup d'argent. La rentrée des impôts sur les personnes morales est de Fr. 12 mio. Nous pensons que nous pouvons aussi donner un signe positif à ces entreprises, qui doivent pouvoir profiter de certaines infrastructures pour se montrer au public.

On dit qu'il n'y a pas de contre-prestation évidente pour Villars-sur-Glâne ; c'est vrai. On nous dit aussi que, même si vous ne décidez pas positivement, l'opération financière qui est développée aura de toute façon lieu. Mais nous pensons que si on résonne en termes d'Agglomération, on ne doit pas seulement penser qu'un objet doit être soutenu uniquement si nous avons un intérêt direct à sa réalisation. Nous avons des communes proches de la nôtre, Givisiez et Granges-Paccot, qui ont soutenu ce projet. Penser travailler ensemble, c'est aussi avoir des réflexes qui consistent à dire également oui parfois, même si on n'a pas un intérêt direct à telle ou telle réalisation.

Un mot encore concernant l'aspect financier. J'ai toujours dit qu'on doit être parcimonieux dans les dépenses de la Commune, mais vous devez savoir aussi que ce qui est important, ce sont les dépenses structurelles, qui comptent dans les charges communales et qui se renouvellent toutes les années, les dépenses liées, les engagements du personnel, les investissements lourds. Je crois qu'on ne peut pas dire, même en étant économe, que la Commune de Villars-sur-Glâne ne peut pas se permettre cette investissement de Fr. 75'000.--, surtout qu'on a déjà réduit de moitié le montant qui nous était demandé.

Comme vous l'a déjà dit le Président de la Commission financière, on vous demande une autorisation d'emprunt pour ce montant de Fr. 75'000.--, mais cet emprunt ne sera très probablement pas utilisé car nous pourrons certainement, en temps voulu, verser cette somme sans recourir à l'emprunt, ce qui s'est déjà passé lors de l'achat des pavillons scolaires.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les raisons pour lesquelles je souhaite que vous souteniez le Conseil communal dans la proposition qu'il vous fait ce soir.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est maintenant au Conseil général.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. En analysant le présent message dans sa séance de préparation, les membres du groupe socialiste ont eu des opinions relativement contrastées. D'un côté, une telle infrastructure nous paraît utile et positive pour profiler l'Agglomération, et il nous semble important de continuer à participer à la solidarité entre les différentes communes de l'Agglomération. D'un autre côté, les communes ont déjà contribué à maintes reprises à cette entreprise privée qui s'est montrée jusqu'ici assez peu viable. Donc, aucune majorité claire ne s'est dégagée dans le groupe socialiste. Nous ne donnons par conséquent pas de consigne de vote sur cet objet.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Voici la prise de position du groupe PCS-MO.

1995, Fr. 1 mio pour Agy-Expo SA ; 1998, Fr. 200'000.-- pour Expo-Centre ; 2002, Fr. 500'000.-- pour Agy-Expo SA (le message d'origine demandait Fr. 1 mio) ; 2010, au mois de février on nous demande Fr. 150'000.-- (le message a été retiré au dernier moment par le Conseil communal) ; ce soir, on nous demande le 50 %, soit Fr. 75'000.--, du message de février 2010.

Nous pourrions reprendre toute l'argumentation déjà exposée en ces lieux en décembre 2002, lors de la demande de crédit en vue du sauvetage de la société immobilière Agy Expo SA. Les positions des uns et des autres sont sûrement restées peu ou prou les mêmes.

Voici quelques citations choisies du procès-verbal de l'époque :

M. Uldry, Syndic en 2002 : « Je vous exhorte à accepter ce crédit et je mettrai le Comité de direction sous pression de manière à obtenir des résultats plus positifs ».

M. Carrel, Conseiller communal : « Les régies (ECAB, BCF, EEF/Groupe E) sont prêtes à doubler leur investissement et à rajouter Fr. 4,2 mios. Le plan financier permet de voir l'avenir avec optimisme, même en finançant partiellement ce centre ».

Refus de la Commission financière, de la majorité du groupe PRD/PL et du groupe PS.

Une proposition avait été faite par le groupe PCS-MO de diminuer le montant de 50 %. Cette proposition avait été reprise par le Conseil communal et le message modifié avait été accepté par 25 oui, 17 non et 4 abstentions.

A la fin de cette séance, je me rappelle que M. Dousse, Président de la Commission financière, s'est approché de moi et m'a dit : « L'avenir nous dira si nous avons réussi à économiser ou perdre Fr. 500'000.-- ».

Aujourd'hui encore nous nous posons cette question, et bien d'autres :

- Faut-il continuer à écoper dans un navire qui, malgré plusieurs réparations urgentes, continue de prendre l'eau ?
- Ce navire est-il vraiment le porte-étendard du Grand Fribourg ?
- Peut-on le laisser voguer encore longtemps avec un si faible taux d'occupation ?
- Les places sont-elles trop chères, la concurrence est-elle plus attrayante ?
- Qui, de l'équipage qui le conduit, de l'armateur qui le gère ou des sociétés qui le financent a choisi un mauvais cap ?

Mesdames et Messieurs, nous en avons assez. Rien ne nous permet d'affirmer que la navigation se fera à l'avenir dans des eaux plus calmes et, pour éviter de devoir à nouveau nous prononcer sur ce sujet au cours des prochaines années, nous disons STOP ! Ce n'est

pas le montant (Fr. 75'000.-- ou Fr. 150'000.--) qui nous fait peur, mais l'impression désagréable de chercher à remplir toujours ce même panier percé. Voyez ce qui est décidé aux alentours : nos communes voisines sont aussi partagées, le Canton soumet son approbation à des conditions alors que les régies ont trouvé des investissements supplémentaires.

En résumé, notre groupe refuse le message présenté et vous encourage à faire de même.

M. Jean-Daniel Savoy, Conseiller général. Le groupe PDC se rallie entièrement au point de vue qui vient d'être exprimé par le Président de la Commission financière, au titre de rapport de minorité.

Il profite de vous rappeler que, lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2009, il avait pris note avec regret du retrait du message relatif à la société immobilière Agy Expo SA. Il ne peut aujourd'hui que reprendre certaines réflexions exprimées alors, à savoir notamment :

- Le groupe estime qu'il est important que notre région puisse continuer à disposer d'un outil que nous jugeons indispensable à l'économie fribourgeoise et donc aussi aux entreprises du Grand Fribourg, respectivement celles de notre Commune.
- Nous constatons aussi que les cantons romands disposent d'une telle infrastructure, souvent généreusement financée par les pouvoirs publics.

Aussi, le groupe soutiendra ce message et vous invite à en faire autant.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Dans sa séance du 21 septembre 2010, le groupe PLR a pris connaissance du message relatif à l'augmentation du capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA.

Evidemment qu'un versement supplémentaire de Fr. 75'000.-- peut paraître risible face aux sommes déjà versées à fonds perdus. Il n'empêche que ces sauvetages à répétition posent finalement la question de la réelle utilité d'une telle infrastructure, éloignée de guère plus de 30 km d'un autre complexe similaire. Or, un des deux est peut-être surnuméraire. Mais à y regarder de plus près, on constate que notre Canton semble être coutumier des constructions à double, comme les salles d'expositions ou les théâtres. A quand un deuxième pont de La Poya ou le 3^{ème} bassin olympique ? Admettons néanmoins, qu'au vu de

la démographie attendue, ces installations trouveront probablement leur place dans un certain avenir. Et, pour revenir à Agy Expo, pourquoi ne pas imaginer un « BCF Forum » ?

Mais, plus sérieusement, le groupe PLR émet surtout des doutes sur la gestion des sociétés de Forum Fribourg. N'importe quelle assemblée générale digne de ce nom rejetterait ce plan d'assainissement tel qu'il nous est soumis ce soir. Les comptes annuels produits à l'appui de l'argumentaire s'arrêtent au 31 décembre 2008, alors que nous sommes bientôt en 2011 ! Ensuite, où sont les plans financiers à deux ou trois ans sensés confirmer l'effet attendu des mesures d'assainissements proposées ? Nulle part. On nous prie poliment de croire sur parole. Est-ce à dire que le Conseil d'administration n'ose pas prendre le risque de s'engager chiffres à l'appui à ce sujet ?

Le groupe PLR propose donc de ne pas prendre ce risque pour lui. Il recommande, à la majorité des membres présents du groupe, de rejeter ce message.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Il me manque dans le message, malgré les explications données par M. Louis-Marc Perroud ce soir, la ou les raisons qui ont poussé le Conseil communal à passer de Fr. 150'000.-- à Fr. 75'000.--. Etait-ce simplement pour anticiper la décision du Conseil général ?

M. Benjamin Gasser, Président. Il n'y a plus d'intervention. Je donne maintenant la parole au Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Pour répondre à M. Julien Chavaz, la raison est toute simple. C'est l'aspect financier. Le Conseil communal a toujours le souci des finances communales. Nous avons senti, et cela se confirme ce soir, que le Conseil général n'est pas très disposé à verser ce montant à la société immobilière Agy Expo SA. Nous avons pensé que si le montant était ramené à Fr. 75'000.--, il y aurait plus de chance pour que le Conseil général dise oui à cette demande. Pour moi, l'aspect financier n'est pas primordial dans cet objet. On peut penser ce qu'on veut sur ce qui s'est passé ; on peut même dire que ce n'est pas une opération très fructueuse, j'en conviens. A un moment donné, on doit se demander ce qui va se passer dans l'avenir. Malgré le passé, nous pensons que cet objet a des raisons d'être ; les murs existent et ils doivent être utilisés. Sur les documents que vous avez entre les mains, il est bien expliqué que des investissements sont nécessaires pour les bâtiments et pour être en mesure de travailler de manière plus efficace avec la société d'exploitation qui, malheureusement, est confrontée à une

concurrence énorme. Il est également vrai que deux infrastructures sont peut-être un luxe, mais elles sont là et on ne peut délibérément pas en éliminer une.

L'effort qui vous est demandé est raisonnable par rapport aux investissements consentis par d'autres communes voisines. Malgré les doutes que vous avez, nous vous demandons encore une fois d'apporter votre soutien à ce projet en acceptant cette participation de Fr. 75'000.--.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques. Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote. J'aimerais juste préciser que nous sommes 40 pour ce vote, car M. Colombo s'est absenté un moment pour reconduire M. Elio Genazzi.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à l'augmentation de notre participation de Fr. 75'000.-- au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 4'500.--, comprenant un amortissement de 3 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 75'000.-- ?

Le message est rejeté par 21 non, 16 oui et 3 abstentions.

4. Demande de crédit pour la construction d'un nouveau mur cinéraire (étape IV)

M. Benjamin Gasser, Président. En vertu de l'art. 34 du règlement du Conseil général, M. Raymond Pilloud, Conseiller communal, se récuse. La parole est à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière ne comptant en son sein aucun spécialiste en matière de construction de mur cinéraire, elle s'est volontiers soumise et a fait siennes les remarques des spécialistes en la matière ; elle n'est pas en mesure non plus de donner une appréciation très précise sur les chiffres qui sont évoqués.

C'est donc à l'unanimité, et en faisant preuve de confiance envers les spécialistes en mur cinéraire, que la Commission financière préavise ce message.

M. Benjamin Gasser, Président. Je donne la parole à M. Allan Alvez da Costa, spécialiste des murs cinéraires, afin de nous éclairer sur ce sujet.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. On parle ici de choses très sérieuses. N'étant pas spécialiste des murs cinéraires, je tiens néanmoins à vous rappeler que la responsabilité de la Commune est d'assurer une certaine place aux personnes qui sont décédées. Les statistiques sont claires. La majorité (75 %) des personnes décédées est aujourd'hui incinérée, ce qui demande naturellement plus de places à mettre à disposition. Nous arrivons à la fin de la deuxième étape. Avec la construction de ce troisième mur, qui comptera 72 cases, nous aurons pour un certain temps des disponibilités suffisantes.

Peut-être vous demandez-vous pourquoi, dans l'étape IV, nous construirons le troisième mur ? C'est tout simplement une question de terrain, car la place qui concerne l'étape III n'est pas encore disponible pour recevoir le nouveau mur cinéraire.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est au Conseil général. Y a-t-il des remarques ?

Mme Theres Aebischer, Conseillère générale. J'aimerais connaître la durée d'occupation des cases.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. En principe, les cases sont occupées durant 20 ans.

M. Benjamin Gasser, Président. S'il n'y a pas d'autre remarque, nous pouvons passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à la construction d'un nouveau mur cinéraire (étape IV), pour un montant de Fr. 179'000.-- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 12'530.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 179'000.-- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

M. Raymond Pilloud rejoint la séance.

5. Approbation de la convention avec promesse de transfert d'un immeuble au Croset

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière a entendu les intéressantes explications complémentaires de M. Raymond Pilloud, Conseiller communal, dans sa séance du 14 septembre dernier.

La Commission financière rappelle en premier lieu que son préavis porte sur l'aspect purement financier du concept du futur et éventuel développement urbanistique de la Commune, sans pour autant qu'il s'agisse d'un blanc-seing au Conseil communal, qui semble avoir, soit dit en passant, tiré les leçons des déboires du dossier de Cormanon-Est.

L'approche financière qui nous est présentée ce soir, totalement innovante, pourrait être une première dans le Canton. Elle est doublement intéressante pour la Commune, qui devient partie prenante dans le projet en sa qualité de futur propriétaire privé et qui pourra, au surplus, financer les charges publiques qui lui incombent de par la loi grâce au prix de revente des terrains acquis. Ce devrait donc être une opération blanche pour la Commune. Bien sûr, des inconnues demeurent, telles que l'emplacement exact du terrain qui sera attribué à la Commune, la question de l'avance des fonds pour l'équipement du quartier, la conjoncture qui aura un impact sur la valeur vénale du terrain de la Commune ainsi que le choix du type d'habitat qui découlera du PAD (résidentiel de haut standing, logements sociaux, villas, mixité ?). Toutefois, tant qu'à développer ces terrains, autant le faire en démarrant comme proposé par le Conseil communal.

Sur la base de ces éléments, la Commission financière préavise favorablement l'acceptation de cette convention et, par là même, du montage financier qui en ressort, tout en relevant que la question de fond qui émane de ce message, à savoir le futur développement d'une partie du Sud du village, reste éminemment politique, question sur laquelle la Commission financière ne se prononcera pas ce soir. De façon sûre, les groupes s'en chargeront.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole à M. Raymond Pilloud, pour le Conseil communal.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Vous avez, à l'écran, le plan d'aménagement de 1993, soit celui qui est en vigueur aujourd'hui. Vous remarquez, sur l'ensemble, que le Sud du village est absent de ce plan de zones. Dans le mécanisme de l'évolution, le Conseil communal, d'après la loi sur les constructions, doit tous les 15 ans, réviser son plan d'aménagement. La première génération du plan d'aménagement est 1974. On se retrouve ensuite, pour la deuxième génération, en 1993, en comprenant que chaque fois il s'est passé à peu près 15 à 20 ans. Mais, dans ces 15 à 20 ans, c'est toujours 3 à 4 ans de mise en place du plan (autorisation, discussions sur les oppositions et autorisation finale du Conseil d'Etat). Comme vous le voyez dans le message, c'est donc à l'horizon 2015 que ce troisième plan d'aménagement pourra être approuvé et les terrains mis en zone.

Si on regarde maintenant les zones qui ont été bâties ces quinze dernières années, il s'agit de 257'000 m² consacrés à la construction entre 1995 et 2009. Il reste actuellement environ 63'000 m² de terrain propre à la construction. On se rend compte que, pour ne pas rompre la dynamique de l'évolution, il faut se pencher sur d'autres propositions. L'avenir de notre Commune se situe donc au Croset et au Pré-Neuf avec, en première priorité, les terrains situés au Croset.

Afin de ne pas charger la caisse communale, le Conseil communal a solutionné le problème en devenant propriétaire, gratuitement, d'une partie (20'000 m²) du terrain de la parcelle 3073 (Croset). C'est en vendant ce terrain par parcelles à bâtir qu'elle pourra financer la construction des infrastructures qui lui incombent à l'extérieur du quartier.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est au Conseil général.

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller général. A l'issue d'un débat nourri et fort intéressant sur la convention relative au Croset, le groupe socialiste a décidé de soutenir le message et d'approuver la signature de cette convention par l'Exécutif communal.

Le débat n'a pas uniquement porté sur la signature de la convention, mais plus particulièrement sur la conséquence directe de cette signature, soit la mise en zone presque inéluctable du secteur du Croset. Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit en définitive, et nous devons tous en être parfaitement conscients.

C'est donc en connaissance de cause que le groupe socialiste se prononce favorablement à ce sujet.

Pour mémoire, consultés lors de la séance du 10 février 2009 au sujet de la mise en zone (ou non) des secteurs du Croset et du Pré-Neuf, les membres de la Commission d'aménagement avaient exprimé des avis pour le moins partagés.

La question financière étant au centre du débat, le souci principal d'une partie des membres de la Commission d'aménagement concernait notamment le financement par la Commune des infrastructures et aménagements qui auraient fait suite au développement induit par une éventuelle mise en zone.

Depuis, il faut en prendre acte, notre Exécutif a exploré profitablement une nouvelle voie qui, par la signature de la présente convention, permettra à la Commune non seulement d'être propriétaire de 20'000 m² de terrain - que nous espérons bien situés - mais également d'assurer les charges directes et indirectes consécutives au futur développement du secteur du Croset, sans alourdir la dette communale, et d'influer directement sur l'aménagement du futur quartier.

L'accord du groupe socialiste à cette convention ne doit toutefois pas être pris comme une soudaine envie de « bétonner » le Sud du village, ou interprété comme un chèque en blanc pour mettre en zone et faire n'importe quoi ou développer n'importe comment le futur quartier du Croset.

A cet égard, le groupe socialiste ne peut qu'inviter l'Exécutif à effectuer une analyse et tirer un bilan de l'exemple le plus récent, soit le quartier de Cormanon-Est, pour éviter de retomber dans les mêmes travers.

Bref, il est temps de montrer que dans cette Commune on sait aménager de manière intelligente et visionnaire. Relevons ainsi que, dans l'hypothèse d'une mise en zone du Croset, la Commission d'aménagement s'est prononcée à maintes reprises pour un aménagement de qualité basée sur le concept du développement durable.

Cela signifie notamment :

- 1) L'élaboration d'un plan d'aménagement de détail comprenant une réflexion globale sur l'aménagement du secteur et prévoyant des conditions contraignantes pour éviter que le seul souci des promoteurs soit celui de viser le plus grand gain.

- 2) La création d'un éco-quartier faisant appel à une architecture bioclimatique et aux énergies renouvelables, voire encore à la gestion durable de l'eau ou aux transports durables, ce qui, en définitive, se traduira par des économies pour ses habitants et la collectivité.
- 3) Une densification moyenne qui assure une proximité et une convivialité sans promiscuité et l'assurance d'une mixité sociale, notamment avec l'intégration de logements à loyer modéré.

Si la mise en zone du secteur du Croset aboutit, le groupe socialiste prêtera la plus grande attention à son développement et - pour utiliser le jargon footballistique qui m'est cher - ne lâchera rien.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Dans sa majorité, le groupe PDC préavise favorablement cette convention.

La Commune deviendra dès lors propriétaire de 20'000 m² de terrain qu'elle pourra réaliser dans le secteur. De plus, elle sera partenaire de l'étude d'aménagement et de la réalisation du quartier, facilitant ainsi la garantie du choix d'un aménagement de qualité. La Commune pourra aussi favoriser le développement d'un quartier de villas.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier avec les CFF une possibilité d'arrêt du train régional dans ce secteur, afin de rendre plus attractif ce nouveau quartier et pouvant aussi desservir le quartier des Dailles, proche voisin.

Le groupe PDC rappelle que le Conseil communal a également signé afin que les infrastructures soient prises en charge par les propriétaires.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de la séance préparatoire du 23 septembre, le groupe PCS-MO a pris connaissance du message du Conseil communal concernant la signature d'une convention avec promesse de transfert d'un immeuble au Croset.

Ladite convention nous semble de grande utilité publique, dont Villars-sur-Glâne profite des avantages futurs, la zone du Croset étant à considérer comme une continuité du quartier des Dailles.

Cette convention permet de créer pour les deux parties, soit la Commune, soit les propriétaires actuels, une situation gagnante.

Seule une telle convention permet d'envisager une expansion ultérieure de la ville ; j'évoque ainsi l'idée de Villars-Sud.

Toutefois, une petite question reste encore ouverte : Le ruisseau du Croset est à ciel ouvert dans sa partie amont et aval, mais encore enterré à droite de la parcelle 266 actuelle. Pourtant, la loi sur l'aménagement des cours d'eau oblige à découvrir cette partie à terme. La question qui se pose est de savoir si le cours du ruisseau, à futur ouvert, touche la parcelle 266. Si tel est le cas, cet article devra être reconsidéré dans sa valeur.

Ceci dit, le groupe PCS-MO recommande l'acceptation de ladite convention.

M. Gaël Gobet, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a examiné le message relatif à la signature de cette convention. C'est avec satisfaction que nous avons pu constater que la Commune est parvenue à mettre à la charge des propriétaires, en plus des classiques taxes de raccordement aux réseaux d'eau potable ou d'égout, une participation aux infrastructures extérieures du quartier, telles que l'éclairage public ou encore l'accrochage routier du quartier qui, d'habitude, ne va en tout cas pas de soi. Cette participation est concrétisée par la cession d'un terrain de 20'000 m² du secteur du Croset, qui assure ainsi à la Commune cette contribution supplémentaire. Libre à elle d'en disposer comme elle l'entend.

C'est pourquoi le groupe PLR vous invite à accepter cette convention qui nous est soumise ce soir.

Mme Anne-Claude Jeckelmann, Conseillère générale. Sauf erreur de ma part, la partie de terrain vers l'autoroute est une partie qui ne dispose pas d'une barrière antibruit. Est-ce que quelque chose est prévu prochainement à ce niveau-là ?

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Dans la convention, il est indiqué une surface de 20'000 m². J'aimerais savoir si nous pouvons avoir l'assurance que cette surface soit pratiquement un seul bloc de terrain et non pas un terrain morcelé en plusieurs petites parcelles.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. Tout d'abord, j'aimerais m'assurer que cette cession de terrain est bien une cession gratuite pour notre Commune. Ensuite, en lisant l'art. 5 de la convention qui précise que « *Les propriétaires ou leurs ayants droit s'engagent à ne constituer aucune servitude, aucune charge foncière, aucune dette hypothécaire ni aucune autre nouvelle charge qui grèverait l'immeuble, ...* », j'aimerais savoir si une telle convention doit être inscrite au Registre foncier ?

M. Marius Rudaz, Conseiller général. Je profite de prendre la parole puisque, peut-être, le jour où on va débattre sur l'aménagement du territoire, je ne serai plus au Conseil général, car on ne sait jamais si on est réélu ou pas. J'interviens à titre personnel et j'ai seulement une petite remarque à faire. Je ne mets pas en doute la convention ; je trouve qu'elle est très raisonnée. Mais, en sachant que la Chine a acheté, ces derniers dix ans, 45 millions d'ha de terrain pour s'approvisionner de vivres, la proportion pour la Suisse ne ferait que 3'500 ha et celle pour Villars-sur-Glâne serait supérieure à la surface de la Commune. Tenant compte de ces surfaces, je trouve qu'on aurait pu ajouter une phrase dans le message disant qu'on « *devra sacrifier à peu près 8 ha de bon terrain pour aménager un quartier dans cet endroit* ». C'est la remarque que je voulais faire.

M. François Pythoud, Conseiller général. Comme j'interviens après mon collègue Marius Rudaz, j'aimerais dire que je partage tout à fait son analyse qui est très pertinente. Sur cette ligne, à la lecture de ce message et comme cela a déjà été mentionné dans des interventions, ma question, à titre personnel, n'est pas la convention en elle-même mais plutôt la question de forme concernant l'aménagement que l'on veut pour notre futur. Ce qui me surprend un peu dans ces présentations, d'ailleurs très bien faites, c'est qu'on parle de fusion, d'agglomération et, dès qu'on parle d'aménagement, on reste bloqué uniquement sur la Commune, comme si elle était déconnectée du reste. Il y a une année ou deux, on a déjà eu une présentation qui concernait l'agglomération et dans laquelle on nous indiquait quels étaient les besoins en terme de population pour les quinze prochaines années. On avait identifié plusieurs zones possibles au niveau de l'agglomération pour le développement prioritaire. Je me demande ce que nous voulons comme aménagement futur et je ne suis pas persuadé que c'est le bon moment pour décider de passer des terres agricoles en zones à bâtir. Comme l'a très bien dit le Conseil communal, on revoit en principe les plans d'aménagement tous les quinze ans. Personnellement, je suis persuadé qu'il serait judicieux d'appliquer le principe de précaution et de reporter cette mise en zone agricole à la prochaine révision du plan d'aménagement.

M. Benjamin Gasser, Président. Etant donné qu'il n'y a plus de remarque au sein du Conseil général, je cède la parole à M. Raymond Pilloud pour répondre aux questions posées.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Il est évident que ce genre de démarche suscite de l'intérêt et appelle plusieurs questions. Ces questions sont liées soit à l'aménagement du territoire, soit au problème des transports.

En parlant de la parcelle 266, cette parcelle se situe dans la zone bâtie du Croset. On n'aperçoit plus la présence du ruisseau. J'étais partie prenante pour faire cette canalisation dans les années 1970, dans cette vallée qui était aussi un dépotoir de la Commune. A l'heure actuelle, il y a 5 à 6 m de remblais sur cette canalisation. On pourrait envisager de rouvrir cette canalisation, mais avec beaucoup de difficultés.

En ce qui concerne les 20'000 m² de terrain du Croset, on a du mal actuellement à les localiser car il s'agit d'un ensemble. Dans les discussions qui interviendront pour ce nouveau quartier, il faudra bien entendu trouver des répartitions du terrain qui conviennent à toutes les parties.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Le terrain du Croset est exposé au bruit de l'autoroute au Nord et de la route cantonale au Sud. C'est clair qu'une protection contre le bruit devra être prévue, mais étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle mise en zone, on ne peut pas demander aux émetteurs de bruit de payer des infrastructures de protection. C'est tout à fait réalisable, dans un plan de quartier, de disposer certains immeubles d'activité afin de faire écran contre le bruit, de construire des digues antibruit, etc.

En ce qui concerne la gare, l'argument qu'on utilise pour cette zone du Croset est qu'elle est très proche de la gare actuelle. Donc cela ne sera vraiment pas possible de construire une halte 200 m plus loin que la gare actuelle. Par contre, dans l'Agglomération, la Commune de Villars-sur-Glâne défend l'idée d'aménager un passage sous le pont de l'autoroute et la voie CFF, à l'endroit où il y a le petit ruisseau, et de rejoindre la gare de Matran par le haut, donc de faire une liaison cycliste qui partirait du Pré de l'Etang et qui serait à niveau jusqu'à la gare de Matran. Il y aurait donc une liaison à plat entre les deux gares de Villars-sur-Glâne et de Matran.

En ce qui concerne la question sur le ruisseau, la parcelle 266 est une parcelle qui est mentionnée dans la convention mais sur laquelle la Commune n'a aucune prétention. C'est une parcelle qui est également propriété des personnes avec qui on signerait la convention, mais qui est une parcelle dont la vente servirait aux propriétaires à payer leur contribution aux études pour le plan de quartier de la grande parcelle. Il est très possible qu'on demande, lorsque la parcelle 266 sera mise en zone à bâtir, de réouvrir le ruisseau, mais cela n'aura aucune incidence sur le reste.

En ce qui concerne la terre agricole, cette question avait été soulevée par la Commission d'aménagement. On avait comparé la qualité du terrain du Croset avec celui du Pré-Neuf et il en est ressorti que les terrains du Croset étaient d'un peu moins bonne qualité que ceux du Pré-Neuf, d'une part, et que la configuration des terrains du Croset se prêtait mieux à la construction puisqu'ils se trouvent entre deux zones bâties, d'autre part. Mais tout n'est pas perdu pour l'alimentation car en faisant un éco-quartier, on trouverait bien entendu des jardins, vergers, etc.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Pour répondre à M. Bavarel concernant la clause 5 de la convention, je pense que l'inscription de cette convention au Registre foncier se fera lorsque le terrain sera mis en zone. Par contre, on pourrait déjà envisager l'inscription d'une mention au Registre foncier. Nous allons en parler avec le notaire qui s'occupe du dossier. Je pense qu'on ne doit avoir aucune crainte vis-à-vis des propriétaires actuels, en qui nous avons toute confiance.

Je confirme également que la cession des 20'000 m² de terrain a lieu à titre gratuit pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

M. Benjamin Gasser, Président. Puisqu'il n'y a plus de remarque, nous pouvons procéder au vote. M. Giovanni-Antonio Colombo étant de retour, nous sommes donc à nouveau 41 membres présents.

Celles et ceux qui approuve le message du Conseil communal et qui accepte la convention liant les propriétaires du « secteur du Croset » sont priés de lever la main.

Le message est approuvé par 39 oui et 2 abstentions.

6. Approbation du règlement sur le stationnement et le parcage prolongé des véhicules sur la voie publique

M. Benjamin Gasser, Président. La Commission financière n'ayant pas été consultée sur cet objet, je passe la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je n'ai pas de commentaire particulier à apporter à ce message, mais je reste bien entendu à disposition pour répondre aux questions éventuelles.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est au Conseil général.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Cet épais règlement qui traite tous les détails du parcage sur la Commune de Villars-sur-Glâne comporte un article qui me semble douteux, voire inutile. Il s'agit de l'article 7 dans lequel on parle de l'affectation du produit des taxes de parcage. On nous dit en deux articles et quatre alinéas que le produit des taxes, donc les 50 centimes que vous mettez dans l'horodateur pour la voiture, sera affecté en priorité à la couverture des frais liés aux places ou parkings publics, subsidiairement au subventionnement de places et parkings privés, mais ouverts au public, plus subsidiairement encore à la promotion des transports en commun, tout cela pour un montant qui sera de toute façon ridicule. Je vous propose par simplification de cette bureaucratie de réduire l'article 7 à : « *Le produit de la taxe est affecté au budget communal* ».

M. Marius Rudaz, Conseiller général. A la page 5, article 10, il est mentionné que le Conseil communal est habilité à limiter les arrêts pour livraisons en fonction des conditions de circulation, conformément à la législation sur la circulation routière. Personnellement, je profite aussi avec ma petite entreprise, une ou deux fois par année, de faire des déchargements sur la chaussée. En pensant aux garages, qui sont nombreux à Villars-sur-Glâne, où il y a des camions qui chargent ou déchargent des voitures, même à cinq reprises par jour à ma connaissance et chaque fois sur la chaussée, est-ce que le Conseil communal n'aurait pas la possibilité, déjà dès à présent, de limiter ces arrêts, surtout parce qu'ils nuisent aux piétons, aux cyclistes et aux transports en commun.

M. Benjamin Gasser, Président. Il n'y a pas d'autres remarques. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. En ce qui concerne l'article 7, celui-ci a été épluché par les Services techniques, Mme Garnier et moi-même. Il est difficile aujourd'hui de modifier quelque chose à cet article, puisqu'il va également être utilisé par les quatre communes de l'ACoPol. Je vous propose donc de le maintenir car ce sont des éléments qui sont aussi produits dans le cadre des autres règlements concernant la Ville de Fribourg ou autres.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Sur le fonds, une place de parc non couverte coûte Fr. 5'000.-- ; une place de parc dans un silo à voitures coûte Fr. 25'000.--. A terme, il serait favorable de faire des parkings d'échange qui ne consomment pas trop de terre agricole et qui sont sur plusieurs étages. Je pense que, même si on encaisse par exemple Fr. 10'000.-- par année avec ces vignettes, c'est peut-être déjà un signal ou une amorce pour aller dans cette direction, car la Commune sera toujours réticente à investir tellement pour un parking. Bien sûr, elle sera subventionnée par l'Agglomération ou d'autres instances, mais je pense que cela peut donner le signal favorable. C'est plus philosophique que pratique. Très pratique, cela ne le sera pas.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Concernant l'article 10, nous avons actuellement déjà des possibilités coercitives d'amender des personnes qui se parquent de façon à mettre en danger la sécurité des piétons. Nous devons, effectivement, également travailler auprès des entreprises pour mettre de l'ordre dans ce secteur.

M. Benjamin Gasser, Président. Est-ce que M. Julien Chavaz maintient sa demande de modification ?

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Je souhaite tout de même poser la question formellement au Conseil communal : Est-ce que cet article 7 est l'amorce d'un plan discuté entre les quatre communes de l'ACoPol qui, je vous le rappelle, ne sont pas les mêmes que les dix communes de l'Agglomération qui gèrent aussi ce genre de question ?

Deuxièmement, est-ce que vraiment il faut dès aujourd'hui, alors qu'on n'a pas ce plan, affecter ces quelques francs et créer du travail supplémentaire au niveau de la comptabilité ? On aura à la fin les mêmes questions lancinantes que pour la gestion des déchets, c'est-à-dire qu'on comparera ce qui est rentré et ce qui sort ; on verra que cela ne couvre par totalement les frais. On se lance, à mon avis, dans une discussion inutile. Je soutiendrais le fait que la Commune fasse en sorte d'avoir plus de places de parc, notamment avec des

Park+Ride, mais je trouve cet article totalement superflu. J'aimerais que le reste du Conseil général se prononce sur l'opportunité de cet article.

M. Benjamin Gasser, Président. Alors vous maintenez votre proposition ?

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Volontiers.

M. Benjamin Gasser, Président. Est-ce que M. Pierre-Emmanuel Carrel veut encore ajouter quelque chose ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Les quatre communes respectent de toute façon ce qui se passe dans l'Agglomération avec ce règlement. Je vous propose donc de ne pas changer l'article 7. De plus, je ne vois aucun problème, ni en comptabilité, ni avec ce qui se fait déjà ailleurs.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Effectivement, je ne pense pas que cet article va nous faciliter la tâche si on le maintient.

Il y a une question que je me pose, c'est la différence entre taxe et impôt. Ce règlement a été rédigé sur la base d'autres règlements de ce type. Une taxe ne peut pas être affectée directement au budget communal. Je ne sais pas, dans le cas présent, ce qu'il en est exactement.

M. Benjamin Gasser, Président. Vu qu'il n'y a pas d'autre remarque, et comme le veut l'article 43 de notre règlement, nous allons d'abord mettre l'article 7 au vote, tel qu'il est présenté dans le message. Si cet article est refusé par le Conseil général, nous mettrons au vote la proposition de M. Julien Chavaz de rédiger l'article 7 dans ce sens : « *Le produit de la taxe est affecté au budget communal* ».

Celles et ceux qui acceptent l'article 7 du Règlement sur le stationnement et le parcage prolongé des véhicules sur la voie publique sont priés de le manifester en levant la main.

L'article 7 est maintenu tel que proposé dans le message par 37 oui, 2 non et 2 abstentions.

Nous allons maintenant passer au vote de l'ensemble du règlement tel que proposé.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal et, de ce fait, approuvent le règlement sur le stationnement et le parcage prolongé des véhicules sur la voie publique sont priés de le manifester en levant la main.

Le message est approuvé à l'unanimité.

7. Divers

M. Benjamin Gasser, Président. Je donne la parole à Mme la Vice-présidente, Mme Corinne Fässler, pour vous donner un complément d'information concernant la course d'école du Conseil général.

Mme Corinne Fässler, Vice-présidente. Pour la quinzième édition de la sortie du Conseil général, je dois avouer que j'avais quelques idées qui étaient peut-être différentes de celle-ci. Malheureusement, nous sommes trop nombreux pour aller visiter la société Michelin, en particulier la voiture électronique. Le nombre maximum était de 30 personnes et je ne pouvais pas me permettre une sélection. La visite d'Electrobroc m'a paru également une très bonne idée, car je trouve très intéressant de voir ce qui se passe au niveau de l'énergie. Je vous invite donc tous cordialement à participer à cette sortie en espérant que le programme vous allèche quand même.

M. Benjamin Gasser, Président. Je vous encourage à vous inscrire nombreux à cette journée qui est toujours vraiment très sympathique et qui nous permet de nous rencontrer dans un cadre moins formel que lors des séances du Conseil général.

Je donne maintenant la parole au Conseil général.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je fais le lien avec le point 3 de l'ordre du jour et le refus d'investir Fr. 75'000.-- dans la société immobilière Agy Expo SA. Dans notre Commune, nous avons une Commission du travail, des commissions qui cherchent à investir, et nous avons une Commission des sports. Vous avez sous les yeux une petite présentation d'un projet de terrain de beach-volley à Villars-sur-Glâne. Il s'agit d'une situation pour un sport de proximité ouvert à un maximum de gens et se trouvant près du centre de la ville. Le terrain actuel que vous connaissez, situé près du centre sportif, est en mauvais état et inutilisable. A partir de cela on constate, ce sont les membres de la Commission des sports qui me l'ont dit, que les joueurs de volley-ball doivent se déplacer aujourd'hui à

Fribourg, au Guintzet, à la Motta, à Morat ou à Bulle et personne n'utilise le terrain actuel de Villars-sur-Glâne. Toujours est-il que le projet qui nous est proposé ce soir et qui, nous l'espérons, va apparaître dans le budget d'investissements, propose d'investir plus ou moins la même somme de Fr. 75'000.-- et permettrait à notre Commune d'offrir une infrastructure utilisable pour un sport très en demande et populaire.

Nous avons là une excellente occasion de montrer que nous ne sommes pas pingres et que nous sommes capables de développer une qualité de vie aussi dans le sport.

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. J'aimerais revenir sur un ou deux « Divers » que j'ai déjà eu l'occasion de soulever ici.

Le premier me permet d'enchaîner sur la proposition faite par mon collègue Pierre-Yves Moret. Soutenir le sport dans notre Commune est en général assez bien accueilli. Je vous rappelle que, dans le cadre d'Agenda 21, une promesse avait été faite de désengorger la place de jeux de Villars-Vert en créant un demi-terrain de football dans le prolongement de l'actuelle place de jeux. Il n'en a plus été question toutes ces années. On peut, peut-être, mettre cela sur le compte des restrictions et redressements budgétaires et financiers. Je souhaiterais quand même que, très rapidement, une proposition soit faite dans ce sens afin de permettre au quartier de Villars-Vert de s'aérer avec un peu moins de foot people sur un terrain mini et de permettre aux grands et aux petits de jouer dans de meilleures conditions.

Puisque je tiens le micro, j'ajoute un deuxième « Divers ». On a parlé antibruit, ce soir, pour le « futur » quartier du Croset. J'étais intervenu, il y a un certain temps, pour demander ce qu'il en était de l'isolement du bruit, c'est-à-dire du prolongement des pare-bruit le long de l'autoroute, c'est-à-dire très précisément le long de la portion de l'autoroute qui enjambe la voie CFF. J'avais signalé que tout le quartier des Dailles a, à cet endroit, une porte de bruit qui rejaille sur tout le quartier. Je salue avec plaisir que notre voisine Matran voit enfin la réalisation d'un mur antibruit de son côté. J'aimerais savoir si on envisage de faire quelque chose chez nous aussi sur cette portion ?

Dernier point sur lequel j'aimerais venir. Je salue avec plaisir l'article 10 du règlement que nous venons d'approuver. J'adore les articles qui ne servent pas à grand-chose. Le Conseil communal est habilité à limiter les arrêts pour livraison en fonction des conditions, etc. ... C'est un article merveilleux que j'ai déjà eu l'occasion de soulever ici. Il a été rappelé que notre principal garage décharge quotidiennement ses bagnoles sur la piste cyclable. Je me suis fait plusieurs fois incendier en passant à vélo au mauvais moment. Il ne faut tout de

même pas les déranger ! Normalement, ils devraient décharger leurs voitures sur la place prévue à cet effet, devant le garage, mais le camion est trop grand, m'a dit un des chauffeurs, et ils n'arrivent pas à manœuvrer avec toutes les voitures à vendre qui sont exposées. Il n'y a plus de place pour passer avec les camions. Je me permets d'ajouter, puisqu'on a parlé du règlement et du parcage prolongé sur la voie publique, que ce même garage ne dispose pas des places de parc nécessaires à ses employés et que, systématiquement, la route du Fort-St-Jacques est squattée par ce même garage. A heures fixes, on peut voir un apprenti ou un employé, avec une poignée de clés, aller tourner les disques vers 11 heures ou 11 heures 30, en toute tranquillité. Les choses se répètent également l'après-midi. Je ne sais pas pourquoi on n'arrive pas à faire respecter les choses et qu'on demande aux privés d'avoir des places de parc afin de ne pas encombrer la voie publique avec un véhicule.

M. Benjamin Gasser, Président. J'aimerais laisser le Conseil communal répondre à ces quelques remarques avant de continuer.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Le règlement que vous avez adopté ce soir permettra enfin au Conseil communal de pouvoir régler ces questions, dans la prochaine législature. Le premier téléphone que je ferai demain à l'ACoPol concerne le problème des disques de stationnement tournés par un apprenti ou un employé.

Concernant les places nécessaires aux employés, ce règlement permettra de faire le ménage, et la Commune aussi devra régler le problème des places de parc pour ses employés. C'est vraiment un travail important qui nous attend.

Concernant le sport, nous avons effectivement mis au budget d'investissement le beach-volley.

Pour la place de jeux de Villars-Vert, il faudra d'abord acheter le terrain à la Bourgeoisie et, ensuite, on pourra travailler sur cet investissement.

M. Benjamin Gasser, Président. M. Bossel, êtes-vous satisfait des réponses qui vous ont été données ?

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. Je suis très partiellement satisfait ; j'attends pour voir. Je suis comme St-Thomas : tant que je ne peux pas mettre mes doigts dans des trucs, je n'y crois pas. Contrairement à tout ce qui a été dit sur le Croset ce soir, moi je

n'aime pas jouer à Perette et le pot au lait. J'aime mieux attendre et voir venir. J'aimerais simplement signaler que pour le demi-terrain de football il n'y a pas d'achat à faire. Je suis sûr qu'une entente avec la Bourgeoisie, propriétaire des terrains, suffirait amplement. Parce que s'il faut acheter du terrain, on en a pour quinze ans. Et s'il faut faire un nouveau règlement pour faire respecter les choses, je pense que là aussi il faudra environ douze ans.

J'attends toujours une réponse concernant le mur antibruit, particulièrement à cet endroit sensible.

M. Benjamin Gasser, Président. J'ai coupé le mur antibruit sous les pieds de Mme Garnier. Je lui cède la parole.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Pour le bruit dans la zone des Dailles, on n'a pas eu de mise à l'enquête de l'Office fédéral des routes pour des barrières antibruit. Par contre, on est en train de réactualiser le cadastre du bruit et on va engager la semaine prochaine un nouvel employé aux Services techniques. Ce nouvel employé sera chargé de la sécurité et de l'environnement. Les derniers candidats retenus ont tous fait des études d'impact sur le bruit. C'est une problématique dont le nouvel employé pourra s'occuper à loisir et à satisfaction.

Concernant le terrain de football, on va examiner ce dossier. Il faut que vous sachiez que dans la révision du plan d'aménagement de la Commune on a vraiment laissé un maximum d'espaces verts autour de Villars-Vert. On a vraiment dégagé de l'espace autour de ce quartier pour que les gens aient du terrain libre et pour que la promenade soit maintenue.

M. Benjamin Gasser, Président. M. Bossel est maintenant satisfait de ces réponses. M. Thomas Marthaler demande la parole.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ai posé une question, lors de la dernière séance, concernant la route des Platanes. Des poteaux côté route du Soleil sont détruits ou manquent, ce qui permet aux voitures de descendre sur le chemin qui n'est pas normalement ouvert aux voitures, devant les cellules où les enfants sont en train de jouer.

Rien ne s'est fait dans les derniers trois mois. La Commune est propriétaire et elle se doit de faire quelque chose. Vous pouvez influencer la copropriété afin que ces poteaux soient remis en place. Je n'aimerais pas voir un gosse écrasé par une voiture qui circule illégalement sur ce chemin.

Deuxièmement, la route du Coteau est à 30 km/h. On m'avait dit une fois qu'on allait faire des contrôles. Je constate tous les jours, lorsque je passe à pied, que les voitures, soit à 7 heures du matin, soit à 6 heures du soir, roulent à 50, 60 ou 70 km/h. Elles ne respectent pas cette limitation. C'est un scandale si la Commune ne fait rien à ce niveau-là.

M. Benjamin Gasser, Président. Je donne la parole au Conseil communal pour répondre.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Nous allons faire le nécessaire pour la route des Platanes afin que les potelets soient rétablis.

Concernant la route du Coteau, c'est un peu fort de dire qu'on n'a rien fait puisqu'on avait entendu les plaintes du Conseil général. On a réalisé un projet en ajoutant des obstacles supplémentaires, qui a été mis à l'enquête, et les obstacles ont été posés. Effectivement, si les abus continuent, il ne reste que les contrôles à effectuer. Le problème est qu'il s'agit le plus souvent d'habitants du quartier et non des personnes de l'extérieur qui roulent à 50 km/h, et qu'à 50 km/h dans une zone 30 c'est un retrait de permis. Souvent, on a des difficultés à faire accepter ces mesures de rétorsion. Peut-être, pourrait-on poser un appareil qui mesure la vitesse et qui incite, déjà dans un premier temps, les conducteurs à rouler moins vite.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je n'ai pas dit que rien n'a été fait au niveau des constructions. Néanmoins, vous avez dit que des contrôles n'ont pas été effectués et c'est ça le problème. Du temps qu'on ne touche pas au porte-monnaie, à la limite au permis de conduire, tant les gens du quartier que des personnes de l'extérieur continueront à rouler à vitesse trop élevée.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'ai une remarque et une question. La remarque concerne les murs antibruit. J'ai été un peu étonné d'apprendre, ce soir, que lorsque vous transformez un terrain de zone agricole en zone à bâtir, les frais de lutte contre le bruit sont à la charge de la collectivité et pas à celle des promoteurs. Jusqu'à preuve du contraire, on ne protège pas les vaches contre le bruit. Si c'est le cas, je pense qu'il y a encore des petits changements qui doivent être faits dans le document existant.

Ma question au Conseil communal, qui est basée sur une expérience récente et personnelle que j'ai eue avec l'Administration communale. Avec des voisins, nous avons décidé de vivre avec notre temps et d'équiper notre maison en énergie renouvelable ; en clair, nous avons

posé 5 m² de panneaux solaires. On nous a dit que cela nécessitait une mise à l'enquête partielle, simplifiée ou facilitée, ce que je comprends tout à fait. Par contre, j'ai été un peu surpris de recevoir, une semaine après la mise à l'enquête, un courrier qui était assez difficile à déchiffrer puisqu'il s'intitulait FAO ct Fribourg (j'ai appris entre-temps que cela veut dire Feuille des avis officiels du canton de Fribourg). Où j'ai été un peu étonné, c'est de la facture pour mise à l'enquête de Fr. 170.--. Je pose simplement la question au Conseil communal s'il est, d'une part, obligatoire de publier dans la FAO ct Fribourg des mises à l'enquête partielle ou simplifiée et, d'autre part, si la FAO ct Fribourg (que je ne lis plus depuis de nombreuses années) est toujours publiée sur papier ou sous forme électronique ? Si c'est sous forme électronique, je trouve le montant un tout petit peu élevé.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Concernant le bruit, je crois que vous m'avez mal comprise. C'est bien aux personnes qui mettent en zone de payer la protection contre le bruit. Bien sûr que la Commune sera, dans le cas présent, partie prenante dans cette mise en zone, puisqu'elle sera en quelque sorte promotrice. C'est l'article 31b de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit qui dit cela.

Concernant la mise à l'enquête, la procédure pour les installations solaires pourrait être gratuite, mais ça devrait venir d'une demande de la Commission d'aménagement. Nos Services techniques se sont déjà posé la question de rendre gratuite une procédure pour des installations solaires ou des énergies renouvelables. Pour l'instant, on ne l'a pas fait. S'il y a une demande sur ce sujet-là, la Commune pourrait faire un geste envers ce genre d'installation.

M. François Pythoud, Conseiller général. Dans ce cas, je dépose la demande, au nom du Conseil général s'il l'accepte, que la procédure pour une installation de panneaux solaires soit gratuite.

M. Benjamin Gasser, Président. Que ce soit bien clair, M. Pythoud. En vertu des articles 50 et 51 de notre règlement, vous faites une proposition au Conseil général, qui doit d'abord être traitée rapidement par le Bureau, puis le Conseil communal se prononce et, enfin, il y a discussion générale au Conseil général, puis un vote.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Je pense qu'une interruption de séance pour se mettre d'accord serait nécessaire. Est-ce possible ?

M. Benjamin Gasser, Président. D'accord. Nous faisons une interruption de séance de 5 minutes.

Interruption de séance de 5 minutes.

M. Benjamin Gasser, Président. Je vous prie de reprendre place et je vais passer la parole à M. Raymond Pilloud.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Je ne veux pas compliquer le débat. Je vais juste vous dire un petit peu ce qui se passe actuellement.

Une autorisation simplifiée est une autorisation du Conseil communal, qui est quand même transmise ensuite à la Préfecture. Suit la mise à l'enquête traditionnelle pour tous les objets qui, d'après la loi, ont l'obligation d'être mis à l'enquête.

La parution pour les affaires de minime importance n'est pas obligatoire. Par contre, nos Services techniques, pour des raisons pratiques, ont pris la décision, avec l'accord du Conseil communal, de mettre tous les objets à l'enquête publique, de telle manière que tout le monde soit avisé officiellement. En écrivant aux voisins, on peut très bien en oublier un. La parution officielle est un élément qui fait foi, que la personne soit en vacances ou absente pour une autre raison. On peut se poser la question, puisque ce sont des éléments qui se répètent régulièrement, si on ne pourrait pas simplifier. Mais il y a un risque quant au choix que devra faire le Conseil communal (panneaux solaires, cabanes de jardin, petits objets, grands objets, etc.). A un certain moment, il sera difficile de ne pas avoir deux poids deux mesures pour taxer. A l'heure actuelle, vous ne payez que la parution dans la FAO ct Fribourg.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'ai eu un autre message durant l'interruption de séance et, pour simplifier, je suggérerais d'inviter le Conseil communal à étudier la question avec attention et de voir ce qu'il est possible de faire pour diminuer les coûts qui sont liés à la réalisation d'amélioration énergétique.

Je propose que le Conseil communal vienne avec une proposition lors d'une prochaine séance du Conseil général.

On m'a également parlé d'émoluments. Il semble que je n'ai pas encore reçu toutes les factures. Je ne vais pas entrer dans les détails mais je crois que la question est claire. J'attends que le Conseil communal vienne avec des propositions.

Je retiens toujours ma deuxième remarque. A l'époque d'Internet, je me demande pourquoi on n'est pas passé à l'électronique afin de diminuer les coûts de publication. C'est une mesure qui pourrait être proposée au Canton pour simplifier un peu la situation, puisqu'on cherche partout à faire des économies.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. J'ai pris bonne note de ces remarques. Nous avons un règlement et il faut maintenant voir quels sont les éléments qui doivent être modifiés ou proposés. Nous vous ferons part, dans une prochaine séance, de l'analyse qui aura été faite par le Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reviens brièvement sur la question qui concerne la route du Coteau. On a abordé l'aspect technique. Il y a aussi l'aspect de police et de contrôle. Il faut dire que nous avons mis en place un nouveau système pour que les voitures respectent la vitesse. Si elle n'est pas respectée, nous devons reprendre des mesures avec le radar « invisible » de la Commune, puis analyser les résultats. Le Canton doit effectivement considérer que les mesures que nous avons prises sur le terrain sont suffisantes et, à ce moment-là, il peut poster son radar et amender. Cela prend un certain temps. La police cantonale hésite à mettre des radars dans des zones 30 car beaucoup de permis disparaîtraient, ce que je ne regrette pas.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. L'ACoPol avait lancé une idée intéressante avec les cartons jaunes pour les mamans qui accompagnent leurs enfants à l'école. Pourquoi ne pas essayer de faire une même action avant d'amender les automobilistes. Mettez les agents une journée à cet endroit pour distribuer des cartons jaunes aux automobilistes. Peut-être que ces derniers se rendront compte que leur comportement est dangereux pour les habitants et les enfants dans ce quartier, et aussi dans les autres quartiers.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il encore d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas.

Je demande aux représentants de l'Agglo de se rendre quelques instants en fin de séance chez Mme la Syndique. Elle a quelques informations à leur donner.

Il ne me reste plus qu'à clore cette séance en vous remerciant de votre participation et de votre important travail pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

Je tiens également à remercier le Conseil communal, M. Roulin, Mme Stritt, M. Manusev, M. Dévaud ainsi que tout le personnel de la Commune pour son excellent travail.

Je vous invite maintenant au traditionnel apéritif, en vous rappelant toutefois que la prochaine séance aura lieu le jeudi 9 décembre 2010.

Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22.15 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Benjamin Gasser